

EXERCICE DE 17 MOIS CLOS LE 31 DECEMBRE **2025**

**RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES SUR LES COMPTES
ANNUELS**

Val de SEVRE FORMATION

CENTRE DE FORMATION PROFESSIONNELLE

DES MAISONS FAMILIALES RURALES

Association régie par la loi du 1^{er} juillet 1901

Route de Saint-Malo-du-Bois

SAINT LAURENT sur SEVRE (Vendée)

VAL de SEVRE FORMATION

CENTRE DE FORMATION PROFESSIONNELLE

DES MAISONS FAMILIALES RURALES

Association régie par la loi du 1^{er} juillet 1901

route de Saint-Malo-du-bois

SAINT LAURENT-sur-SEVRE (Vendée)

Exercice de 17 mois clos le 31 décembre 2025

**RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES
SUR LES COMPTES ANNUELS**

VAL de SEVRE FORMATION

Exercice de 17 mois clos le 31
décembre 2025

Rapport du Commissaire aux
comptes sur les comptes
annuels

A l'assemblée générale de l'Association Val de Sèvre Formation,**I. OPINION**

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre Assemblée générale, nous avons effectué l'audit des comptes annuels de votre Association **VAL de SEVRE FORMATION - CENTRE DE FORMATION PROFESSIONNELLE DES MAISONS FAMILIALES RURALES** relatifs à l'exercice de 17 mois clos le 31 décembre 2025, tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de l'association à la fin de cet exercice.

II. FONDEMENT DE L'OPINION

Référentiel d'audit

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie « Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels » du présent rapport.

Indépendance

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance prévues par le code de commerce et par le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes, sur la période du 1^{er} août 2024 à la date d'émission de notre rapport.

III. JUSTIFICATION DES APPRECIATIONS

En application des dispositions des articles L. 821-53 et R. 821-180 du Code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous portons à votre connaissance les appréciations suivantes qui, selon notre jugement professionnel, ont été les plus importantes pour l'audit des comptes annuels de l'exercice.

GROUPE Y BOISSEAU

Société d'Expertise Comptable et de Commissariat aux Comptes

Inscrite au tableau de l'Ordre de la Région Pays de la Loire- Membre de la Compagnie Régionale Ouest-Atlantique
Membre de l'Association Technique A.T.H.

SAS au capital de 250 000 €

Siège social : 52 rue Jacques-Yves Cousteau - Bâtiment A - BP 409 - 85010 LA ROCHE-SUR-YON Cedex - Tél.: 02 51 62 22 01
RCS LA ROCHE-SUR-YON B 786 443 994 - APE 6920 Z - TVA: FR 24 786 443 994



Membre indépendant du réseau
international Moore Global.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes annuels pris dans leur ensemble et de la formation de notre opinion exprimée ci-avant. Nous n'exprimons pas d'opinion sur des éléments de ces comptes annuels pris isolément.

La note « Règles et méthodes comptables » de l'annexe expose les règles et méthodes comptables relatives à la valorisation et à la dépréciation des créances de votre association. Dans le cadre de nos travaux, nous avons apprécié le caractère approprié des méthodes comptables décrites dans cette note et leur correcte application.

IV. VERIFICATIONS SPECIFIQUES

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par les textes légaux et réglementaires.

Informations données dans le rapport de gestion et dans les autres documents sur la situation financière et les comptes annuels adressés aux membres de l'association

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport de gestion du Conseil d'administration et dans les autres documents sur la situation financière et les comptes annuels adressés aux membres de l'Association.

V. RESPONSABILITES DE LA DIRECTION ET DES PERSONNES CONSTITUANT LE GOUVERNEMENT D'ENTREPRISE RELATIVES AUX COMPTES ANNUELS

Il appartient à la direction d'établir des comptes annuels présentant une image fidèle conformément aux règles et principes comptables français ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes annuels, il incombe à la direction d'évaluer la capacité de l'Association à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider l'Association ou de cesser son activité.

Les comptes annuels ont été arrêtés par le Conseil d'administration.



VI. RESPONSABILITES DU COMMISSAIRE AUX COMPTES RELATIVES A L'AUDIT DES COMPTES ANNUELS

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes annuels. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Comme précisé par l'article L.821-55 du Code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre Association.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit.

En outre :

- il identifie et évalue les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;
- il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;
- il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes annuels ;
- il apprécie le caractère approprié de l'application par la direction de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité de l'Association à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes annuels au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier ;

VAL de SEVRE FORMATION

Exercice de 17 mois clos le 31
décembre 2025

Rapport du Commissaire aux
comptes sur les comptes
annuels

- il apprécie la présentation d'ensemble des comptes annuels et évalue si les comptes annuels reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle.

Fait à La Roche-sur-Yon
le 17 juin 2026
Le Commissaire aux comptes

Groupe Y – BOISSEAU
CHRISTOPHE POISSONNET



VAL de SEVRE FORMATION

Exercice de 17 mois clos le 31
décembre 2025

Rapport du Commissaire aux
comptes sur les comptes
annuels

COMPTES ANNUELS



COMPTE DE RESULTAT

Rubriques	Montant N	Montant N-1
Cotisations		11
Ventes de biens et services		
Vente de biens		
dont ventes de dons en nature		
Ventes de prestations de service	894 017	1 278 841
dont parrainages		
Production stockée		
Production immobilisée		
Produits de tiers financeurs		
Concours publics et subventions d'exploitation	7 590	
Versements des fondateurs ou consommations de la dotation consommable		
Ressources liées à la générosité du public		
Dons manuels		150
Mécénats		
Legs, donations et assurances-vie		
Contributions financières		
Reprise sur amortissements et provisions, transfert de charges	5 505	19 280
Utilisation des fonds dédiés		
Autres produits	3	2
Total (I)	907 115	1 298 284
Participations		
Autres valeurs mobilières et créances d'actif	0	
Autres intérêts et produits assimilés	5 801	40
Reprises sur provisions et transferts de charges		
Différences positives de change		
Produits nets sur cessions de valeurs mobilières de placement		
Total (II)	5 802	40
Produits exceptionnels sur opérations de gestion	414	262
Produits exceptionnels sur opérations en capital		
Reprises sur provisions et transferts de charges		
Total (III)	414	262
Total des produits (I+II+III)	913 330	1 298 586
Solde débiteur = Déficit	170 442	20 371
Total général	1 083 773	1 318 957

Rubriques	Montant N	Montant N-1
Achats de marchandises	1 592	2 309
Variation de stocks		124
Autres achats et charges externes	599 053	686 201
Aides financières		
Impôts, taxes et versements assimilés	7 043	10 441
Salaires et traitements	297 485	454 095
Charges sociales	106 621	147 145
Dotations aux amortissements et aux dépréciations	44 962	17 980
Dotations aux provisions	817	
Report en fonds dédiés		
Autres charges	2	2
Total (I)	1 057 574	1 318 297
Dotations financières aux amortissements et provisions		
Intérêts et charges assimilées	24 414	318
Différences négatives de change		
Charges nettes sur cessions de valeurs mobilières de placement		
Total (II)	24 414	318
Charges exceptionnelles sur opérations de gestion	968	342
Charges exceptionnelles sur opérations en capital	248	
Dotations exceptionnelles aux amortissements et provisions		
Total (III)	1 216	342
Participation salariés aux résultats (IV)		
Impôts sur les bénéfices (V)	569	
Total des charges (I+II+III)	1 083 773	1 318 957
Solde créditeur = Excédent		
Total général	1 083 773	1 318 957

Rubriques	Montant N	Montant N-1
Contributions volontaires en nature		
Dons en nature		
Prestations en nature		
Bénévolat		
MONTANT TOTAL DES RESSOURCES		
Charges des contributions volontaires en nature		
Secours en nature		
Mise à disposition gratuite de biens		
Prestations en nature		
Personnel bénévole		
MONTANT TOTAL DES EMPLOIS		

BILAN

Rubriques	Montant brut	Dépréciation	Montant net N	Montant net N-1
Immobilisations incorporelles				
Frais d'établissement				
Frais de recherche et de développement				
Donations temporaires d'usufruit				
Concessions, brevets, droits similaires	6 810	6 810		894
Fonds commercial				
Autres immobilisations incorporelles				
Immobilisations incorporelles en cours				
Avances et acomptes				
Immobilisations corporelles				
Terrains	87 540	5 815	81 725	84 502
Constructions	367 614	24 845	342 769	335 819
Installations techniques, mat. et outillage indus.	46 772	43 273	3 498	7 642
Autres immobilisations corporelles	139 563	114 143	25 420	33 972
Immobilisations corporelles en cours				
Avances et acomptes				
Biens reçus par legs ou donations destinés à être cédés				
Immobilisations financières				
Participations et créances rattachées				
Autres titres immobilisés	15		15	15
Prêts				
Autres immobilisations financières	1 161		1 161	1 161
Total I	649 475	194 886	454 588	464 005
Stocks et en-cours				
Stock et en-cours				
Créances				
Créances reçues par legs ou donations				
Créances clts., adhr., usagers et cpt. Rattachés	56 771		56 771	104 461
Autres créances	33 417		33 417	34 685
Valeurs mobilières de placement				
Instruments de trésorerie				
Disponibilités	275 018		275 018	408 194
Charges constatées d'avance	2 541		2 541	2 527
Total II	367 747		367 747	549 866
Frais d'émission des emprunts III				
Primes de remboursement des obligations IV				
Ecart de conversion (actif) V				
TOTAL GÉNÉRAL (I+II+III+IV+V)	1 017 222	194 886	822 335	1 013 871
Rubriques	Montant brut		Montant net N	
Engagements reçus				
Legs nets à réaliser :				
Acceptés par les organismes stat. compétents ;				
Autorisés par l'organisme de tutelle ;				
Dons en nature restant à vendre.				

Rubriques	Montant net N	Montant net N-1
Fonds propres		
Fonds associatifs sans droit de reprise		
Fonds propres statutaires		
Fonds propres complémentaires		
Fonds propres avec droit de reprise statutaires		
Fonds statutaires		
Fonds propres complémentaires		
Ecarts de réévaluation		
Réserves		
Réserves statutaires ou contractuelles		
Réserves pour projet de l'entité		
Autres réserves	33 412	33 412
Report à nouveau	432 076	452 447
Excédent ou déficit de l'exercice	(170 442)	(20 371)
Situation nette (sous total)	295 046	465 489
Fonds propres consommables		
Subventions d'investissement		
Provisions réglementées		
Total I	295 046	465 489
Fonds dédiés		
Fonds reportés liés aux legs ou donation		
Fonds dédiés		
Total II		
Provisions		
Provisions pour risques		
Provisions pour charges	6 520	5 703
Total III	6 520	5 703
Emprunts obligataires et assimilés (titres associatifs)		
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit	414 355	390 437
Emprunts et dettes financières divers		
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	51 990	35 780
Dettes des legs ou donations		
Dettes fiscales et sociales	19 135	76 896
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés		
Autres dettes	32 789	33 162
Instruments de trésorerie		
Produits constatés d'avance	2 500	6 405
Total IV	520 769	542 680
Ecart de conversion (passif) (V)		
TOTAL GÉNÉRAL (I+II+III+IV+V)	822 335	1 013 871

ANNEXE 1

Objet social de l'association

Nature et périmètre des activités ou missions sociales réalisées

Moyens mis en oeuvre

Règles et méthodes comptables

Engagements financiers et autres informations

Notes sur le Bilan Actif

Notes sur le Bilan Passif

Informations sur le compte de résultat

Immobilisations

Amortissements

Provisions

Etat des échéances

Fonds de Roulement

ANNEXE

Total du bilan avant répartition : 822 335 € **Résultat :** -170 442 €

Les notes indiquées ci-après, font partie intégrante des comptes annuels qui ont été établis le par le Conseil d'Administration.

1 - OBJET SOCIAL DE L'ASSOCIATION

La Maison Familiale :

MFR_CFP ST LAURENT SUR SEVRE

est une association de caractère familial, régie par la loi du 1er juillet 1901. Sa durée est illimitée.

Son siège social est établi :

Route de St Malo du Bois BP 52 85290 ST LAURENT SUR SEVRES

L'association a pour but

- de donner aux familles qui en sont membres les moyens d'exercer leurs droits et d'assumer leurs responsabilités, notamment en ce qui concerne l'éducation, l'orientation et la formation professionnelle, générale, morale et sociale des enfants fréquentant,

- d'assumer la création, la gestion et la responsabilité légale, morale et financière de la Maison familiale Rurale,

- de participer à l'animation et au développement du milieu dans lequel est implantée la Maison Familiale Rurale et d'assurer toutes activités d'éducation populaire, de formation des adultes ainsi que toutes actions à caractère éducatif, social ou familial,

L'activité de formation conduite par l'association pourra s'exercer dans le cadre de la formation scolaire, de l'apprentissage ou de la formation professionnelle continue,

L'association pourra éventuellement proposer des activités complémentaires d'accueil, de repas, d'hébergement... dont les recettes permettent de concourir à la réalisation de l'objet de l'association,

L'association adopte pour la création et le fonctionnement de la Maison Familiale Rurale les moyens ou méthodes définis par l'Union Nationale des Maisons Familiales Rurales et en particulier :

- la répartition des adolescents(es) en groupes restreints,

- l'alternance du temps de formation des adolescents(es) dans le milieu professionnel, la famille et dans la Maison.

2 - NATURE ET PERIMETRE DES ACTIVITES OU MISSIONS SOCIALES REALISEES

Formations proposées :

- Titre Formateur Professionnel d'Adultes (9 555 h)
- Chargé d'Insertion Professionnelle (14 018h)
- Formations inter ou intra entreprises (4 893 h)
- Formation assistantes maternelles (1 477 h)
- Bilan de compétences (244 h)
- Accompagnement VAE (518 h)
- PrépaRebond sous-traitance CFP La Ferrière (434 h)
- LOT 8 EHPAD LES PRAP (112 h)

3 - MOYENS MIS EN ŒUVRE

L'association est propriétaire de ses bâtiments d'une superficie de 750 m² depuis le 16/07/24, comprenant 5 salles de cours, 1 appartement pédagogique, 2 bureaux, 1 garage et des sanitaires.

L'association a employé 7 salariés soit 5,98 ETP dont 3,25 ETP en enseignement.

Provenance des financements :

OPCO apprentissage (3 %)
OPCO formation professionnelle continue (12 %)
Conseil Régional (hors co-traitance) (40 %)
Co-traitance CFP La Ferrière MFR St Michel Mont Mercure (2 %)
Fonds privés et entreprises (36 %)
Frais mandataire (4 %)
France travail (1 %)
Activités annexes (1 %)
MSA (1 %)

4 - REGLES ET METHODES COMPTABLES

Les comptes annuels ont été établis en respectant les règles comptables édictées par le règlement n° 2014-03 et ANC 2018-06.

Les conventions comptables ont été appliquées dans le respect du principe de prudence, conformément aux hypothèses de base :

- continuité de l'exploitation,
- permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre,
- indépendance des exercices,

et conformément aux règles générales d'établissement et de présentation des comptes annuels.

Les principales méthodes utilisées sont les suivantes :

- Immobilisations corporelles : elles sont évaluées à leur coût d'acquisition ou à leur coût de production,
- Amortissements : ils sont calculés suivant le mode linéaire et en fonction de la durée de vie prévue - Les différents composants d'une immobilisation corporelle sont comptabilisés séparément lorsque leurs durées d'utilité sont significativement différentes,
- Stocks : ils sont évalués suivant la méthode premier entré, premier sorti.

Pour des raisons pratiques, le dernier prix d'achat connu a été retenu sauf écart significatif.

Les créances sont valorisées à leur valeur nominale. Une provision pour dépréciation est pratiquée lorsque la valeur d'inventaire est inférieure à la valeur comptable.

- Provision retraite : Elle est calculée selon plusieurs paramètres :

1. L'âge de départ théorique : 64 ans
2. Taux d'actualisation : 3,96 %
3. La moyenne des salaires des 12 derniers mois
4. Taux moyen de charges sociales 37,15 %
5. Un taux de probabilité d'être encore présent dans l'entreprise à 64 ans
6. Le nombre de mois dus par l'employeur en fonction de l'ancienneté (selon la convention collective) :
 - Inférieur à 10 ans : 0 mois
 - 10 à 15 ans : 0.5 mois
 - 15 à 20 ans : 1 mois
 - 20 à 30 ans : 1.5 mois
 - + 30 ans : 2 mois

5 - ENGAGEMENTS FINANCIERS ET AUTRES INFORMATIONS

Engagements donnés : Néant

Dettes garanties par des sûretés réelles :

"Garantie Caisse d'Epargne : hypothèque légale spéciale Prêteur de Deniers pour un montant de 380 000 € et hypothèque conventionnelle non rechargeable (HCNR) pour 120 000 €"

Faits significatifs : Néant

Autres informations significatives :

L'association a fait le choix de modifier son exercice comptable pour qu'il corresponde à l'année civile, l'exercice 2024/2025 est donc de 17 mois, du 01/08/2024 au 31/12/2025.

Honoraires commissaires aux comptes : 6 214 €

ANNEXE

6 - NOTES SUR LE BILAN ACTIF

Actif immobilisé : cf tableau joint

Etat des créances : cf tableau joint

Montant des stocks : 0 €

Etat des provisions clients : cf tableau joint

Produits à recevoir inclus dans les postes du bilan : -

Charges constatées d'avance :	2 541,08	
- Charges d'exploitation :		2 541,08

7 - NOTES SUR LE BILAN PASSIF

Subventions d'équipement

Les subventions d'investissement sont comptabilisées en #131 et une quote-part est reprise en résultat tous les ans parallèlement à l'amortissement des biens financés, conformément au règlement ANC 2018-06 (traitement identique au cours des exercices précédents.

Etat des dettes : cf tableau joint

Charges à payer incluses dans les postes du bilan :	50 145,69	
- Emprunts et dettes auprès des Ets de Crédit		253,35
- Dettes fournisseurs et comptes rattachés		44 701,92
- Dettes sociales		2 990,97
- Dettes fiscales		2 199,45
Produits constatés d'avance :	2 500,00	
- MSA subvention PSSM		2 500,00

ANNEXE

8 - INFORMATIONS SUR LE COMPTE DE RESULTAT

Subventions d'exploitation

- MSA

7 590,00

Contributions financières :

Néant

Contributions volontaires en nature

L'association n'a pas valorisé les contributions volontaires en nature dans la mesure où ces contributions sont très limitées. En ce sens, la comptabilisation des CVN n'est pas un élément essentiel à la compréhension de l'activité de l'association.

IMMOBILISATIONS ET AMORTISSEMENTS

Etat des immobilisations

Rubriques	Montant début exercice	Augmentations Dotations	Diminutions Reprises	Montant fin exercice
Frais d'établissement et de développement				
Autres immobilisations incorporelles	6 810			6 810
Terrains	87 540			87 540
Constructions sur sol propre	336 520			336 520
Constructions sur sol d'autrui		31 094		31 094
Constructions installations générales				
Installations techniques et outillage industriel	57 853		11 081	46 772
Installations générales, agencements et divers	34 651		5 847	28 803
Matériel de transport				
Matériel de bureau, informatique et mobilier	104 525	4 451	5 005	103 972
Matériel et outillage d'internat	6 788			6 788
Immobilisations corporelles en cours				
Avances et acomptes				
Total des immobilisations corporelles	627 877	35 545	21 933	641 489
Participations				
Autres titres immobilisés	15			15
Prêts et autres immobilisations financières	1 161			1 161
Total des immobilisations financières	1 176			1 176
TOTAL	635 863	35 545	21 933	649 475

Etat des amortissements

Rubriques	Montant début exercice	Augmentations Dotations	Diminutions Reprises	Montant fin exercice
Frais d'établissement et de développement				
Autres immobilisations incorporelles	5 916	893	(1)	6 810
Terrains	3 038	2 777		5 815
Constructions sur sol propre	701	23 837		24 538
Constructions sur sol d'autrui				
Constructions inst. générales, agencements et aménagements des constructions		307		307
Installations techniques, matériel et outillage industriels	50 211	4 070	11 008	43 273
Installations générales, agencements et divers	31 342	1 505	5 842	27 004
Matériel de transport				
Mat de bureau et informatique, mobilier	73 862	11 472	4 983	80 351
Mat et outillage d'internat	6 788			6 788
Total des amortissements sur immobilisations corporelles	165 942	43 967	21 833	188 076
TOTAL	171 858	44 860	21 832	194 886

PROVISIONS INSCRITES AU BILAN

Provisions réglementées

Rubriques	Montant début d'exercice	Augmentations dotations	Diminutions reprises	Montant fin d'exercice
Provisions pour reconstitution des gisements				
Provisions pour investissement				
Provisions pour hausse des prix				
Amortissements dérogatoires				
Autres provisions réglementées				
TOTAL				

Provisions pour risques et charges

Rubriques	Montant début d'exercice	Augmentations dotations	Diminutions reprises	Montant fin d'exercice
Provisions pour litiges				
Provisions pour garanties données aux clients				
Provisions pour pertes sur marchés à terme				
Provisions pour amendes et pénalités				
Provisions pour pertes de change				
Provisions pour pensions et obligations similaires	5 703	817		6 520
Provisions pour impôts				
Provisions pour renouvellement des immobilisations				
Provisions pour gros entretien et grandes révisions				
Provisions pour charges sociales et fiscales sur congés à payer				
Autres provisions pour risques et charges		(0)		(0)
TOTAL	5 703	817		6 520

Provisions pour dépréciation

Rubriques	Montant début d'exercice	Augmentations dotations	Diminutions reprises	Montant fin d'exercice
Provisions sur immobilisations incorporelles				
Provisions sur immobilisations corporelles				
Provisions sur titres de participation				
Provisions sur autres immobilisations financières				
Provisions sur stocks et en cours				
Provisions sur comptes clients				
Autres provisions pour dépréciation				
TOTAL				
TOTAL GÉNÉRAL	5 703	817		6 520

ETAT DES ECHEANCES DES CREANCES ET DETTES

Etat des créances				Etat des dettes			
Rubriques	Montant brut	A 1 an au plus	A plus d'1 an	Rubriques	Montant brut	A 1 an au plus	A plus d'1 an et 5 ans au plus
Créances rattachées à des participations				Emprunts obligataires convertibles			
Prêts				Autres emprunts obligataires			
				Auprès des organismes de crédit :			
				- à 1 an maximum à l'origine			
Autres immobilisations financières	1 161		1 161	- à plus de 1 an à l'origine	414 355	3 261	411 094
Total de l'actif immobilisé	1 161		1 161	Emprunts et dettes financières divers			
Clients douteux ou litigieux				Fournisseurs et comptes rattachés	51 990	51 990	
Autres créances clients	56 771	56 771		Personnel et comptes rattachés	2 749	2 749	
Créance représentative de titre prêtés ou remis en garantie				Sécurité sociale et autres organismes sociaux	14 149	14 149	
Personnel et comptes rattachés	0	0		Impôts sur les bénéfices			
Sécurité sociale et autres organismes sociaux				Taxe sur la valeur ajoutée			
Etat – Impôts sur les bénéfices				Obligations cautionnées			
Etat – Taxe sur la valeur ajoutée				Autres impôts, taxes et assimilés	2 237	2 237	
Etat – Autres impôts, taxes et versements assimilés				Dettes sur immobilisations et comptes rattachés			
Etat – Divers	32 809	32 809		Groupe et associés	20 355	20 355	
Groupes et associés				Autres dettes	12 433	12 433	
Débiteurs divers	608	608		Dettes représentative de titres empruntés ou remis en garantie			
Total de l'actif circulant	90 188	90 188		Produits constatés d'avance	2 500	2 500	
Charges constatées d'avance	2 541	2 541		TOTAL	520 769	109 675	411 094
TOTAL	93 890	92 729	1 161				

TABEAU DE VARIATION DES FONDS PROPRES

VARIATION DES FONDS PROPRES	A L'OUVERTURE DE L'EXERCICE	AFFECTATION DU RESULTAT	AUGMENTATION	DIMINUTION OU CONSUMMATION	Autres mouvements	A LA CLÔTURE
Fonds propres sans droits de reprise						
Fonds propres avec droits de reprise						-
Ecartis de réévaluation						-
Réserves	33 412					33 412
Autres réserves						
Report à nouveau	452 447	-20 371				432 076
Excédent ou déficit de l'exercice	-20 371	20 371			-170 442	-170 442
Situation nette	465 489		-	-	-170 442	295 046
Fonds propres consommables						
Subventions investissement						
Provisions réglementées						-
TOTAL	465 489	-	-	-	-170 442	295 046



GROUPE Y - BOISSEAU

52 rue Jacques-Yves-Cousteau
BP 409
85010 LA ROCHE SUR YON Cedex

Tel : 02 51 62 22 01